



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

SOMMAIRE

LE CONTEXTE NATIONAL	3
CADRAGE RESTROSPECTIF	4
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4
1.1. Produits de fonctionnement : Montants	4
1.2. Produits de fonctionnement : Structure	5
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7
2.1. Charges de fonctionnement : Montants	6
2.2. Charges de fonctionnement : Structure	7
3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	8
4. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9
5. ETAT DE LA DETTE	9
ENJEUX ET ORIENTATIONS	11
PROSPECTIVES 2021-2023	12
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	13
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15
3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	16
4. INVESTISSEMENTS – PPI	17
ANNEXE : FOCUS RESSOURCES HUMAINES	19

LE CONTEXTE NATIONAL : Exceptionnel

L'année 2020 sera marquée par une crise sanitaire exceptionnelle, et pour répondre à cette situation, la loi de finances pour l'année 2021 est essentiellement consacrée à la relance. De ce fait, les hypothèses de croissance, d'inflation, de déficit, de dépenses publiques ont fait l'objet de réactualisation.

Les moyens mis en œuvre pour défendre une économie désorganisée expliquent les nouvelles bases budgétaires présentées ci-dessous.

Le projet de loi de finances 2021 a été construit sur les bases suivantes :

- Une hypothèse de croissance de 6%
- Une inflation estimée à 0,5%
- Un déficit budgétaire de 8.5% du PIB en 2021
- La **dette** publique devrait atteindre 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

La **DGF** en **2021**, est prévue à hauteur de 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 milliards pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. En son sein, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

Depuis 2020, la **taxe d'habitation** pour les **résidences principales** est appelée à **disparaître progressivement en 2023**. Les résidences secondaires ne sont, en revanche, pas exemptées du paiement de cette taxe.

A compter de 2021, le produit résiduel de la taxe d'habitation est affecté au budget de l'Etat et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

CADRAGE RETROSPECTIF

L'objet de cette analyse rétrospective est de mettre en évidence, sur la période 2018-2020, l'évolution des recettes et des dépenses ainsi que les grands équilibres fondamentaux par l'examen des principaux indicateurs de gestion, que sont **l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette**.

Elle est réalisée à partir des comptes administratifs de la commune des années 2018 et 2019 et, pour l'année 2020, sur la base d'une estimation.

L'**épargne nette** est le solde des recettes réelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements après couverture des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement de la dette. Son niveau constitue un **indicateur fondamental** pour analyser la situation financière d'une commune.

1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1 Produits de fonctionnement : Montants en K Euros

En K€	2018 CA	Evol° 19/18	2019 CA	Evol° 19/20	2020 (E)	BP 2020 + DM
70 - Produits d'exploitation	1 785	3.97%	1 856	-18.26%	1 517	1 825
73 - Impôts et Taxes	8 006	3.64%	8 298	+1.09%	8 389	8 248
74 - Dotation - Subv. - Participations	2 383	-6.92%	2 218	-3.83%	2 133	2 104
75 - Autres Prod. Gestion courante	191	-6.80%	178	-22.47%	134	178
77 - Produits Exceptionnels	182	-93.40%	12	+16.66%	14	0
013 - Atténuation de Charges	63	-52.38%	30	63.33%	49	30
78 - Reprise sur provisions	114					
TOTAL GENERAL	12 724	-1.04%	12 592	-2,82%	12 236	12 385

Les produits de fonctionnement diminuent de -2.82% par rapport au CA 2019 soit une baisse de 356K €.

a/ Les **produits d'exploitation**,

Le contexte de crise sanitaire a affecté les recettes des produits d'exploitation. Par exemple, lors du premier confinement du mois de mars, les écoles accueilleraient uniquement les enfants des personnels soignants d'où une baisse de recettes sur la cantine scolaire et les activités périscolaires. Ajouté à cela, la fermeture de l'espace Avel Vor impactant la location de salles et l'organisation de spectacles.

b/ Les **impôts et taxes** évoluent sous l'effet de la revalorisation de la loi de Finance 2020 de +1% et de l'évolution physique des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière de +1 % (nouvelles constructions). Les autres montants - Droits de mutation, Fonds de Péréquation Intercommunal et

Communal (FPIC), Taxe locale sur les enseignes et les publicités extérieures (TLPE) restent stables. La Taxe sur la consommation finale d'électricité diminue (-30 K€).

Tableau récapitulatif de la composition du chapitre Impôts et taxes :
 montants en K€

Libellé	2019	2020
Droit d'enregistrement	524	513
Taxes Foncière & habitation	7 246	7 408
Détail des recettes :		
<i>Taxe Foncier Non bâti</i>	117	118
<i>Taxe Foncier Bâti</i>	3 079	3 154
<i>Taxe Habitation</i>	4 050	4 136
TLPE	49	49
FPIC	141	148
Dotation solidarité	58	18
TCFE	274	243
Autres	6	10
TOTAL	8 298	8 389

c/ S'agissant des **dotations et participations**, la perte de la Dotation de Solidarité Urbaine initiée en 2018 est totale en 2020. Pour mémoire, son montant s'élevait à de 213 K€ en 2018, puis 142K€ en 2019.

d/ Concernant les **autres produits de gestion courante**, on constate une baisse de 24.47% des recettes prévues au budget 2020.

Compte-tenu du contexte sanitaire, la collectivité a pris la décision de ne pas percevoir certains loyers notamment de l'association Diwan et de commerces durant le premier confinement. Des locations de salles de l'espace Avel Vor ont également été annulées en 2020 et/ou reportées.

e/ Les **produits exceptionnels** constatés en 2020 sont liés à des remboursements de prise en charge de sinistres, dont la médiathèque à hauteur de 8.8K€.

f/ Le montant des **atténuations de charges** passe de 30K€ à 49K€ au travers du remboursement des indemnités journalières et d'heures syndicales.

1.2 Produits de fonctionnement : structure

En K€	2018	2019	2020
70 - Produits d'exploitation	14%	15%	12.4%
73 - Impôts et Taxes	63%	66%	68.8%
74 - Dotation - Subv. - Participations	19%	17.7%	17.4%
75 - Autres Prod. Gestion courante	1.5%	1%	1%
76 - Produits financiers	1%	0%	0%
77 - Produits Exceptionnels	1%	0%	0%
13 - Atténuation de Charges	0.5%	0.3%	0.4%
TOTAL GENERAL	100%	100%	100%

2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Charges de fonctionnement : Montants en K euros

	2018 CA	Evol° 18/19	2019 CA	Evol° 20/19	2020 (E)	BP + DM 2020
011 - Charges à caractère général	2 290	4.41%	2 391	-16.52%	2 052	2 413
012 - Charges de Personnel	4 710	4.64%	4 929	-2.43%	4 809	5 017
65 - Autres Charges Courantes	1 834	-3.05%	1 778	-3.66%	1 713	1 834
014 - Atténuation de Produits	1 805	11.91%	1 590	0%	1 590	1 692
67 - Charges Exceptionnelles	115	-11.30%	102	- 65.68%	35	60
68 - *Dotation aux provisions	0	0%	0	0,0%	0	0
TOTAL GENERAL (hors 66)	10 754	-0.33%	10 790	- 5.48%	10 199	11 016

*Le montant des dotations aux provisions n'est pas pris en compte dans ce tableau

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 10 199 K€ en 2020 contre 10 790 K€ en 2019, soit une différence de - 591 K€, qui s'explique surtout par l'évolution des charges à caractère général et les charges de personnel.

a/ L'analyse des **charges à caractère général de 2020** montre une baisse de 14.18% par rapport au Compte Administratif de 2019 soit - 339 K€, répartie sur les principaux postes suivants : Entretien des bâtiments (-90 K€), Contrats de prestations de services (-56K€), Alimentation (- 53K€), Prestations de services (- 47K€), frais d'électricité (- 31 K€), Entretien de terrains de sport (-19K€) et Transports collectifs (-13 K€).

En parallèle, des dépenses liées au COVID ont été réalisées afin de gérer au mieux les impacts de la crise sanitaire à hauteur de 55K€ pour le fonctionnement (notamment les masques, produits d'hygiène, vêtements de travail) et de 12K€ pour les investissements (notamment abonnements de ressource en lignes pour la médiathèque)

Ces dépenses ont toutefois fait l'objet d'une prise en charge à hauteur de 14K€.

b/ Les **charges de personnel** baissent de 2.43% par rapport à 2019, en raison de plusieurs facteurs :

La crise sanitaire a eu deux impacts sur la masse salariale :

- La collectivité a pris la décision de maintenir les rémunérations des agents lors des confinements, en présentiel, en télétravail ou confinés à domicile Néanmoins le recours aux vacataires a diminué.
- Des postes sont restés vacants au tableau des emplois

c/ Les **autres charges de gestion courante** diminuent, notamment le montant de la subvention de la Caisse des écoles qui s'élève à 450 K€ contre 540 K€ prévus au budget du fait de la mise en sommeil de celle-ci au 01.01.2021.

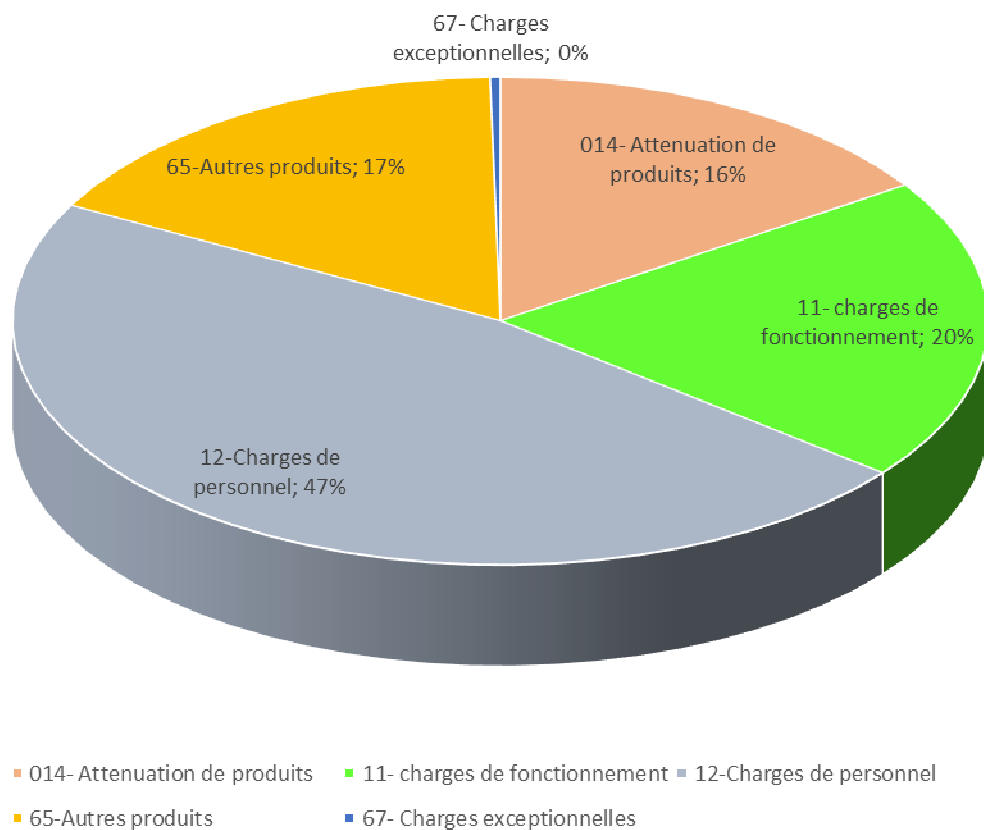
d/ Les atténuations de produits sont stables.

e/ Les charges exceptionnelles - dont les subventions aux sportifs de haut niveau et les dépenses imprévues - sont légèrement inférieures au budget 2020 du fait du nombre de demandes.

2.2 Charges de fonctionnement : Structure

En K€	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général	21%	22%	20%
012 - Charges de Personnel	44%	46%	47%
65 - Autres Charges Courantes	17%	16%	17%
014 - Atténuation de Produits	17%	15%	16%
67 - Charges Exceptionnelles	1%	1%	0%
68 - Dotation aux provisions	0%	0%	0%
TOTAL GENERAL (hors 66)	100%	100%	100%

Répartition des dépenses de fonctionnement



3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Chaîne de l'épargne : Montants en K euros

	2018 CA	2019 CA	2020 (E)	BP 2020
Recettes de fonctionnement	12 724	12 592	12 236	12 385
- Dépenses de fonctionnement	10 754	10 790	10 199	11 016
= EPARGNE de GESTION	1 970	1 802	2 037	1 369
%	15,48%	14,31%	16,65%	11,05%
- Intérêts des emprunts	-109	-96	130	-128
= EPARGNE BRUTE	1 861	1 562	1 907	1 241
%	14,6%	12,40%	15,58%	10,02 %
- Remboursement du capital	-542	-532	-525	-525
= EPARGNE NETTE	1 319	1 174	1 382	716
%	10,4%	9,3%	11,29%	5,78%

4. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des investissements en 2020 est de 5 524K€ réparti sur les opérations majeures suivantes :

- Groupe Scolaire Mona Ozouf pour 4 600 K€.
- Autres travaux réalisés à hauteur de 924 K€ :

Gradins Avel Vor	264 K€
Frais d'études (dont Eglise et Groupe Scolaire Kéavel)	80 K€
Tondeuse Atelier	48 K€
Plateforme numérique d'achat local	41 K€
Entretien et équipements divers	491 K€
Dont :	
<i>Informatique</i>	97 K€
<i>Entretien des salles de sport</i>	52 K€
<i>Travaux sur réseaux de chauffage Goarem-Goz</i>	44 K€
<i>Travaux et équipement cuisine centrale</i>	18 K€
<i>Mise aux normes électriques</i>	17 K€
<i>Travaux aire camping-car</i>	5 K€

5. ETAT DE LA DETTE

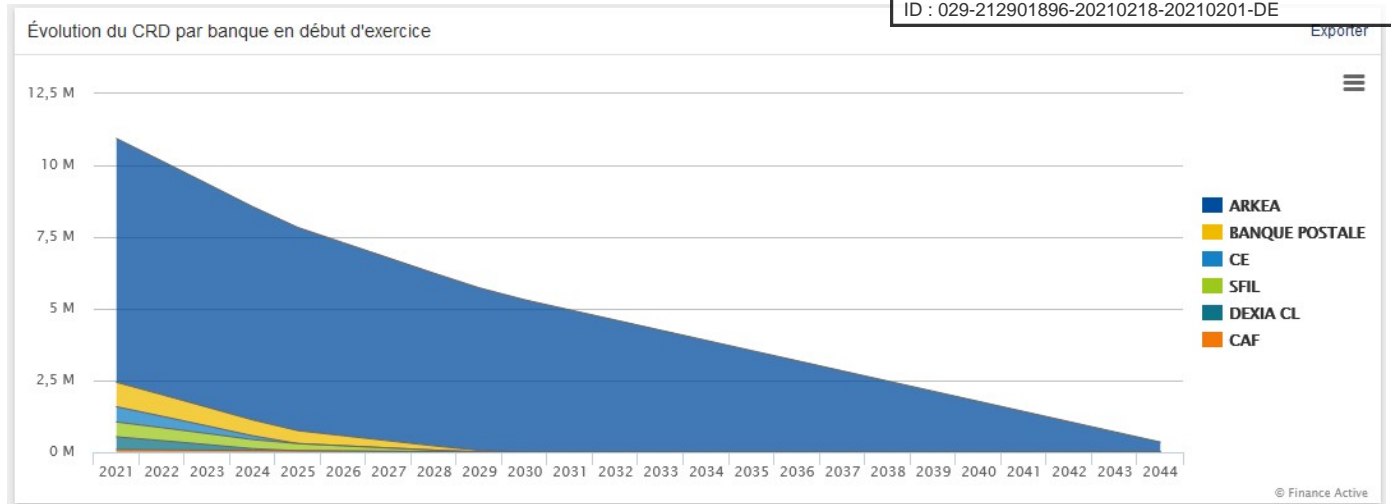
Le montant de l'encours de la dette au 31 Décembre 2019 s'élevait à 2 978K€

Un emprunt a été contracté à hauteur de 8.5K€ afin de financer partiellement la construction du groupe scolaire Mona Ozouf. Le tirage a été exécuté en 2020. Le coût du crédit s'élève à 614K€.

L'impact de l'emprunt est analysé dans le tableau suivant :

Tableau récapitulatif de l'état de la dette de 2019 à 2024

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Encours de dette	2 978 063	10 952 869	10 167 873	9 376 963	8 579 851	7 833 333
Montant du capital versé	425 176	525 193	784 997	790 910	797 112	746 518
Montant des intérêts versés	98 445	129 594	116 752	100 940	84 962	69 370



Sources : finances actives

CRD : Crédit restant dû

ENJEUX ET ORIENTATIONS

Le principal enjeu est de continuer à **améliorer le bon et le bien vivre ensemble** à PLOUGASTEL.

Dans un **contexte chargé d'incertitudes**, il est néanmoins essentiel **d'accélérer les actions liées à la transition écologique, aux mobilités douces et à l'inclusion**, tout en poursuivant la politique des subventions en matière de développement durable.

Le bien vivre ensemble nécessite de développer **la participation citoyenne** ; c'est une volonté politique affirmée.

La restructuration des groupes scolaires est en cours, **les projets d'aménagement du territoire vont se poursuivre**, notamment par le biais d'acquisitions foncières (élément nécessaire d'une politique ambitieuse de développement maîtrisé).

L'amélioration des équipements et du patrimoine communal, garante du **développement de l'attractivité du territoire**, va continuer.

Le **soutien aux associations**, essentiel pour la cohésion sociale est **une orientation forte**. **Une écoute particulière des aînés, des personnes en difficultés, des étudiants...** est un enjeu permanent.

Le **maintien du climat social et l'attention portée au bien-être des agents** constituent une préoccupation de chaque instant.

La maîtrise des finances, indispensable à **la réalisation des projets**, est un élément majeur des orientations prises.

PROSPECTIVES 2020-2023

Les prospectives ont été réalisées sur 3 ans compte tenu d'un contexte chargé d'incertitudes.

➤ **Une évolution de la politique fiscale :**

En raison d'un programme de mandat ambitieux, notamment dans le domaine de la transition écologique (250k€/an) et les incertitudes liées à la mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal de Brest métropole, la collectivité envisage de modifier son taux de foncier bâti, cela aura pour conséquence une augmentation de 300k€/an des produits fiscaux.

En moyenne, cela représente une hausse de 40€ par foyer fiscal et par an.

➤ **La réforme sur la taxe d'habitation et ses conséquences :**

En matière de **taxe d'habitation (TH)**, à fin 2020, 80 % des foyers ont été dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale. Le paiement de la TH est en revanche maintenu pour les autres contribuables (20%) jusqu'à sa disparition totale en 2023. La base de calcul de la TH passe de 19 837 695 en 2020 à 856 290 (bases résidences secondaires) en 2021.

	2020	2021	2022	2023
Taxe habitation	20.85%	*20.85%	*20.85%	*20.85%
Foncier non bâti	49.99%	49.99%	49.99%	49.99%
Foncier bâti	20.85%	20.85%		
Foncier bâti Part départementale		15.97%		
Foncier bâti total	20.85%	36.82%		
Proposition : augmentation		2%		
Foncier bâti total avec augmentation		38.82%	38.82%	38.82%

La **disparition de la TH est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), soit 15.97% aux communes (en 2021) et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur** destiné à neutraliser les écarts de compensation. Les départements seront compensés par une part de TVA. *La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues.

Pour permettre une compensation à l'euro près et couvrir la totalité de la TH supprimée, le dispositif est complété par un abondement de l'Etat.

Les **bases physiques d'imposition évoluent quant à elles de +1% par an.**

➤ La mise en sommeil de la **Caisse des écoles** impacte le budget principal au travers des recettes (exemple : récupération de la facturation de la cuisine centrale) et des dépenses

(la subvention auparavant versée est supprimée mais les dépenses de fonctionnement à caractère général sont intégrées (exemple : achat d'alimentation))

1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1 Produits de fonctionnement : montants en K€

	CA estimatif 2020	2021	2022	2023
70 - Produits d'exploitation	1 517	1 457	1 472	1 488
73 - Impôts et taxes	8 394	9 057	9 176	9 344
74 - Dotations et Participations	2 133	1 668	1 688	1 675
75 - Autres Prod. Gestion courante	134	136	138	140
013 - Atténuation de Charges	49	40	40	40
77 - Produits exceptionnels	14	6	6	6
TOTAL RRF	12 236	12 364	12 520	12 693
% évolution		+1.05%	+1.26%	+1.38%

a) Produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** regroupent les recettes liées à la facturation des services (centres de loisirs, cuisine, Avel Vor ...) mais également la refacturation du personnel mis à disposition du CCAS.

La Caisse des écoles étant mise en sommeil à compter du 1^{er} janvier 2021, il n'y aura plus de refacturation de mise à disposition du personnel, les dépenses et les recettes sont prises en compte au budget principal.

b) Impôts et taxes

Les perspectives présentées prévoient une évolution de la politique fiscale de la commune avec une augmentation de 2 points du taux communal du foncier bâti à compter de 2021 passant de 20,85 à 22,85%.

Dans un contexte aussi incertain, la collectivité opte pour des hypothèses prudentes, les perspectives sont donc calculées sur une **revalorisation annuelle de + 0.2%** en matière d'inflation et 1% d'évolution des bases physiques.

Les recettes issues du **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** sont revues à la baisse d'environ 5K€/An.

La réforme de la TH implique les effets suivants à partir de l'année ~~2021, autant sur les bases de~~ taxes que sur les compensations attendues :

- Le taux de compensation de TFPB sera celui de 2020. Pour les communes, le taux de TFPB de 2021 est majoré du taux départemental de foncier bâti de l'année 2020.

Les **droits de mutations** sont attendus à hauteur de 400 K€ annuels.

La **taxe locale publicité extérieure** (TLPE) reste stable dans la prospective à hauteur de 50 K€/An.

c) Dotations, subventions et participations

La **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

La DGF de la ville de Plougastel se compose de :

- la dotation forfaitaire. Principale dotation de l'Etat, elle est basée sur les critères de la population et de la superficie et est perçue par toutes les collectivités. En 2019, le montant de la DGF s'élevait à : 1.3M€. La commune devrait perdre environ 20K€ annuels de **dotations forfaitaires** pour atteindre 938 K€ en 2023 contre 991K€ en 2020. En matière de fiscalité, la commune de Plougastel Daoulas a un profil complexe car elle ne bénéficie pas d'abondement de DGF.
- la dotation nationale de péréquation (DNP) dont le principal objet est d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. La **DNP** baisse progressivement, elle s'élevait à près de 190K€ en 2019, le montant perçu en 2020 est de 183K€. On peut s'attendre à une baisse de ces recettes de 2% par an.
- S'agissant des **compensations fiscales perçues de l'Etat**, elles passent de 501K€ à 102K€ en 2021. En effet, les collectivités locales perdent leur pouvoir de taux sur la moitié réduite des bases des établissements industriels, dans le cadre de la loi sur la réforme de la taxe d'habitation.
- En 2020, Brest métropole a versé un surplus de 50K€ au titre des transports scolaires. Cela fera l'objet en 2021 d'une régularisation (119K€ de prévu contre 169K€ en 2020.)

Par ailleurs, il est à noter que depuis 1^{er} janvier 2016, l'éligibilité du **Fonds de Compensation de la TVA** (FCTVA) a été élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics. Ainsi, la commune perçoit 16.4 % de FCTVA en année N+1, estimés à 13 K€ annuels pour les recettes de fonctionnement.

d) Autres produits de gestion courante

Les **autres produits de gestion courante** regroupent les loyers des bâtiments dont la commune est propriétaire (gendarmerie, commerces, ...) ainsi que les recettes des locations de salle de l'espace Avel Vor. Il est prévu une évolution de +1.5 % par an.

e) Atténuation de charges et produits exceptionnels

Les **atténuations de charges** (remboursements sur rémunérations du personnel) et les **produits exceptionnels** (ventes/cessions) sont stables, leur valorisation est donc portée à 40 K€ et 6 K€.

2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : montants en K€

	2020 (€)	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	2 052	2 560	2 438	2 463
012 - Charges de Personnel	4 809	5 095	5 197	5 301
65 - Autres Charges Courantes	1 713	1 307	1 321	1 335
014 - Atténuation de Produits	1 590	1 691	1 691	1 691
67 - Charges Exceptionnelles	35	85	85	85
68 – Provision				
TOTAL GENERAL (hors 66)	10 199	10 738	10 732	10 875
% évolution		+ 5.28%	- 0.05%	+ 1.33%

En 2020, du fait de la pandémie, le niveau des dépenses de 2020 est en deçà du montant des dépenses prévues dans le cadre du budget 2020. Mais un effet « rattrapage » est attendu en 2021. Les années suivantes, l'évolution prévisionnelle des dépenses revient à un niveau « raisonnable ».

a/ Les charges à caractère général

Un report de 2020 est prévu sur 2021 concernant certaines dépenses.

De nouvelles charges sont apparues en 2020 et seront aussi supportées par le budget 2021 telles que la diffusion des conseils municipaux par vidéo-projection, la mise en place de la plateforme « achetez à » dans le cadre des mesures pour promouvoir et aider les commerçants est reconduite en 2021.

A compter de 2022, les dépenses de la collectivité retrouveront un rythme plus raisonnable.

b/ En 2021, les charges de personnel évoluent selon les éléments suivants :

- GVT (+1.5%)
- Poursuite et fin du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération)
- Mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre du Rifseep (régime indemnitaire)
- Mise en œuvre de la nouvelle organisation des services
- Mise en place de la prime de précarité (10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus, pour les contrats inférieurs à 1 an)

c/ Globalement, **le chapitre autres charges de gestion courante** évolue de 1.22 % par an en moyenne.

La subvention versée au CCAS évolue de 1.3%, en corrélation avec l'évolution des charges de personnel.

d/ S'agissant des **atténuations de produits**, la collectivité verse à la Métropole de Brest la somme fixe de 1 590 K€ au titre de l'attribution de compensation (AC).

Par ailleurs, l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain impose aux communes de plus de 3 500 habitants membres d'un EPCI de plus de 50 000 habitants un quota de logements sociaux. Si les objectifs fixés ne sont pas atteints, les communes sont soumises au paiement de pénalités qui s'élèvent à près de 100 K€/An pour Plougastel. A compter de 2021, la prospective prend en compte la totalité des pénalités de la loi SRU (100 K€). Une nouvelle convention triennale est en cours de signature avec la métropole.

e/ Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 85 K€. Elles regroupent les subventions exceptionnelles versées aux associations en cours d'année (65 K€) et les dépenses imprévues (20K€).

3. FONCTIONNEMENT - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Chaîne de l'épargne :

K €	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	12 236	12 364	12 520	12 693
- Dépenses de fonctionnement	10 199	10 738	10 732	10 875
= EPARGNE de GESTION	2 037	1 626	1 788	1 818
%	16.64%	13.15%	14.28%	14.32%
- Intérêts des emprunts	-130	-117	-105	- 89
= EPARGNE BRUTE	1 907	1 506	1 683	1 729
%	15,58%	12.18%	13.44%	13,62%
- Remboursement du capital	-525	-784	-929	-965
= EPARGNE NETTE	1 382	725	754	764
%	11.29%	5.86%	6.02%	6.01%

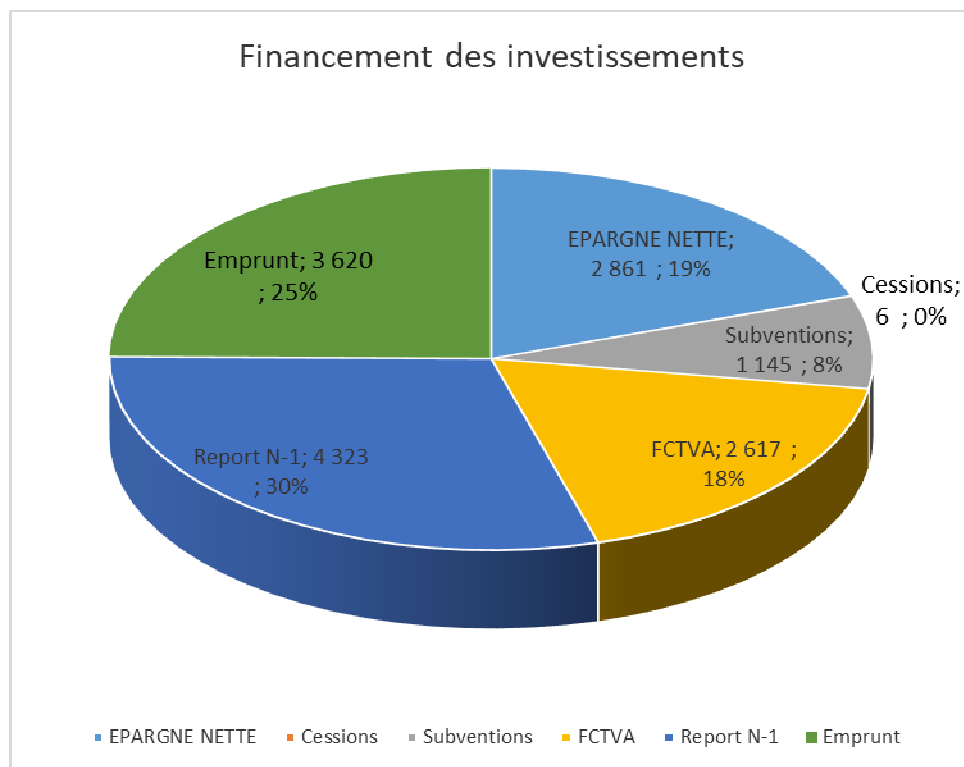
4. INVESTISSEMENTS – PPI :

En K€	2021	2022	2023
	6 502	5 700	2 370
Récurrent	874	660	800
Groupe scolaire Mona Ozouf	4 300		
Groupe scolaire Keravel	50	100	1000
Acquisitions foncières	200	200	200
Travaux Espace Avel Vor	180		
Musicobus	100		
Travaux de l'église	119	600	
Salle omnisports de la Fontaine blanche	25	580	
Acquisition véhicules	88		
Travaux Médiathèque	46	40	
Construction du centre fédéral de skate Park PLO	150	3 150	
Locaux Secours populaire	100		
Non affecté		100	100
*Subventions Développement Durable	250	250	250
Subventions d'équipement hors DD	20	20	20

**Tableau récapitulatif des subventions développement durable*

Libellé projet	Montant alloué en K€
Prime Achat VAE	15
Taxi à la demande	40
Aménagement garage à vélo	30
Budget participatif	50
Aide à la pose de panneaux solaires	15
Voitures et vélos électriques, livrets verts	100
TOTAL développement durable	250

Financements des investissements	: 14 572 K €
Epargne Nette	2 861
Cessions	6
Subventions	1 145
FCTVA	2 617
Reports Excédents N-1	4 323
Emprunts	3 620
Total 2021 – 2023	14 572



Il faut noter que le niveau d'endettement d'une collectivité est partiellement lié à la durée de vie des équipements financés en section d'investissement. Généralement, une collectivité cale la durée de ses emprunts sur la durée de vie de ses équipements. Une collectivité en phase d'investissement (et donc en phase d'endettement) aura tendance à avoir un ratio de capacité de désendettement à augmenter.

Capacité de désendettement	2021	2022	2023
----------------------------	------	------	------

Nombres d'années

6.7

7.5

7.2

ANNEXE : FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 31 décembre 2020

	Titulaires et stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels remplaçants, occasionnels*	TOTAL
Nombre de personnes physiques	96	4	61	161
dont temps complet et partiel	72	4		76
dont temps non complet	24			24
En équivalent temps plein	85,26	4		89,26

*paie du mois de décembre 2020

Source : service RH

L'année 2020 est marquée par plusieurs départs en retraite et des mutations, plusieurs d'entre eux ont été remplacés par des agents sur emploi non permanent. Un contractuel sur emploi permanent a été nommé.

Quotité de temps de travail

	100%	< à 50%	50% à 79%	80% à 99%	TOTAL
Femme	42	1	2	27	72
Homme	24		1	3	28
Total général	66	1	3	30	100
Dont temps partiel				10	10

Répartition par catégorie

	Titulaires et stagiaires		Contractuels permanents		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	
A	6	1		1	8
B	14	2	1	2	19
C	51	22			73
Total général	71	25	1	3	100

Les catégories d'encadrement (A et B) représentent 27% des effectifs.

Les femmes représentent plus de 78% de l'encadrement.

Evolution des frais de personnel (BP)

	2018	2019	2020
Frais de personnel	4 844 900€	4 944 962€	
Evolution en %		2%	

En 2020, les dépenses de personnel représentaient environ 47 % des dépenses de fonctionnement.

Ce budget a connu une baisse du fait de la crise pour les raisons invoquées précédemment.

Pour autant, les frais de personnel évoluent au fil des ans : réforme statutaire (PPCR, évolution des grades de catégorie B de la filière médico-sociale en catégorie A), GVT, doublons de poste notamment sur des postes de cadre (effet du compte épargne temps), évolution de l'organisation, des métiers.

La collectivité est auto-assureur sur les congés de maternité et les congés de longue maladie, ajouté à cela le coût du remplacement.

Prospectives

Le PPCR se poursuit sur les grilles de Catégorie A et C. sur 2021 ainsi qu'une fusion des grades dans le cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs.

Quelques départs à la retraite sont encore prévus.

La mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel) dans le cadre du Rifseep aura un impact budgétaire à compter de 2021, une enveloppe y est allouée.

Un dossier impactera nécessairement le budget des RH : le temps de travail. En effet, la loi de transformation de la fonction publique impose aux collectivités territoriales d'harmoniser leur temps de travail à 1 607 heures.

D'autres impacts moins directs seront à étudier : le nouveau groupe scolaire (quid du nombre d'animateurs, d'agents d'entretien) et la dématérialisation de plus en plus prégnante dans les collectivités.

Par ailleurs, un contrat de prévoyance a aussi été proposé aux agents avec une prise en charge à hauteur de 10€/mois brut proratisés selon le temps de travail de l'agent par la collectivité.

Enfin, la mise en place de la prime de précarité pour les CDD de moins d'un an.

Evolution de la rémunération

	2015	2017	2019
Traitement brut mensuel moyen	2042,72	2184,83	2164,27
Traitement brut mensuel moyen en ETP	2246,70	2338,96	2358,13

De nombreux départs à la retraite ont été vécus au sein de la collectivité, les agents recrutés sont, pour certains, en début de carrière, ce qui explique la baisse du traitement brut mensuel.

Des postes sont aussi restés vacants dans l'attente de l'évolution du temps de travail et de l'ouverture du groupe scolaire Mona Ozouf, cela impacte aussi cette moyenne.